

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Dixième session
Genève, 21 – 25 novembre 2022

ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES MODES D'INDICATION DES DATES

Document établi par le Bureau international

RAPPEL

1. À sa neuvième session, en 2021, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a approuvé un calendrier révisé pour la mise à jour des enquêtes de la partie 7 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle*. Le calendrier comprend une mise à jour de la partie 7.1 relative aux dates à réaliser en 2022 (voir les paragraphes 109 à 114 du document CWS/9/25).

2. En août 2022, le Secrétariat a diffusé la circulaire C.CWS.162 invitant les offices de propriété intellectuelle à participer à l'enquête sur les modes d'indication des dates du calendrier. Au 26 septembre 2022, 37 offices de propriété intellectuelle y ont répondu. Les réponses à l'enquête devraient être publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI d'ici la fin de 2022, compte tenu du temps nécessaire pour les préparer les faire traduire¹.

ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

3. Des réponses ont été reçues de 37 États membres et offices de propriété intellectuelle régionaux. Les 34 États membres ci-après ont répondu à l'enquête : Australie; Autriche; Bahreïn; Burkina Faso; Canada; Chili; Chine; Colombie; Croatie; Cuba; Danemark; Espagne; Estonie; États-Unis d'Amérique; Finlande; France; Hong Kong, Chine; Hongrie; Japon; Kazakhstan; Lettonie; Lituanie; Mexique; Norvège; Nouvelle-Zélande; Philippines; Pologne; Portugal; Royaume-Uni; Slovaquie; Slovénie; Suède; Ukraine. Les trois offices régionaux de propriété intellectuelle ci-après ont répondu à l'enquête : l'Office de l'Union

¹ On trouvera un aperçu des résultats non traduits à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=586531.

européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), l'Office européen des brevets (OEB) et l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB).

4. On trouvera ci-après un aperçu des résultats obtenus. La somme des pourcentages n'est pas égale à 100%, car la plupart des questions permettent des réponses multiples. Cela montre que chaque office de propriété intellectuelle publie de nombreux types de documents pour lesquels le mode d'indication des dates peut varier.

5. L'ordre dans lequel l'année est indiquée en premier dans les dates numériques, par exemple 2022.09.27, n'est utilisé que par 16 offices (43%) ayant répondu à la première question de l'enquête, alors qu'il s'agit du format préféré recommandé dans la norme ST.2 de l'OMPI pour les offices de propriété intellectuelle depuis 1997. L'ordre dans lequel le jour est indiqué en premier, par exemple 27.09.2022, est utilisé par 68% des offices, ce qui est en contradiction avec la norme ST.2 de l'OMPI. Les autres offices utilisent un autre format ou n'utilisent pas de dates purement numériques.

6. Les statistiques relatives à la première question sont trompeuses pour plusieurs raisons :

- Les offices pouvaient choisir plusieurs réponses à la première question, afin de tenir compte du fait que les pratiques en matière d'indication de la date peuvent varier d'un document à l'autre. De nombreux offices ayant choisi d'indiquer l'année en premier ont également choisi d'indiquer le jour en premier. Seuls neuf offices (24%) ont déclaré utiliser comme unique mode d'indication des dates l'ordre dans lequel l'année est indiquée en premier, conformément à la norme ST.2. Ces offices étaient les suivants : Chine; Danemark; Hongrie; Japon; Lituanie; Norvège; Portugal; Suède; et l'OEAB.
- Au moins un office n'a pas sélectionné le mode d'indication des dates dans lequel l'année est indiquée en premier dans les formats de dates qu'il utilise, mais a précisé dans les observations qu'il utilisait les formats de dates dans lesquels l'année est indiquée en premier dans certains cas.
- Pour la question 6, 24 offices ont déclaré utiliser un des formats spécifiques dans lesquels l'année est indiquée en premier. Cela laisse supposer que les huit offices qui ont choisi le format dans lequel l'année est indiquée en premier en réponse à la question 6, mais n'ont pas indiqué la même réponse à la première question, ont peut-être mal compris la première question.

7. Le caractère de séparation le plus fréquemment utilisé entre les éléments de la date est le point "." (68%), suivi du tiret "-", de l'espace ou de la virgule. Toutefois, 32% des offices ont indiqué utiliser un autre caractère de séparation dans au moins certaines de leurs dates publiées.

8. Un peu plus de 80% des offices ont indiqué qu'ils utilisaient toujours un ou plusieurs zéros dans leurs dates numériques, par exemple "09" pour le mois de septembre. Toutefois, 19% des offices ont indiqué qu'ils omettaient les zéros dans certains cas. Cela est en contradiction avec la norme ST.2 qui, depuis 1997, recommande de toujours utiliser deux chiffres pour le jour et pour le mois pour éviter toute confusion.

9. Un peu plus de la moitié (51%) des offices ont déclaré qu'ils n'indiquaient jamais en entier les noms des mois dans la date. Les autres offices indiquent les noms des mois en entier ou en abrégé dans au moins certaines dates publiées. Les langues les plus utilisées pour les noms des mois sont l'anglais (47%), l'espagnol (21%) et le français (15%).

10. Parmi les configurations utilisées par les offices, la plus courante (indépendamment des caractères de séparation) est DD.MM.CCYY, qui est utilisée par 27 offices (73%), puis CCYY.MM.DD, qui est utilisée par 24 offices (65%). Les autres configurations courantes sont DD.MM.AA, pour 13 offices (36%), CCYY.(M)M.(D)D, c'est-à-dire l'année en premier, avec omission des zéros pour 12 offices (32%), et (D)D.(M)M.CCYY, c'est-à-dire le jour en premier, avec omission des zéros pour 10 offices (27%). En outre, neuf offices (24%) utilisent la configuration (D)D.MM.YY et 8 offices (22%) utilisent la configuration YY.MM.DD ou YY.(M)M.(D)D.

11. Pour le stockage de la date, 28 offices (75%) ont déclaré utiliser des champs de bases de données pour stocker les configurations des dates pour les documents de propriété intellectuelle. Un horodatage (nombre de secondes ou de millisecondes à partir d'un point fixe) est utilisé par six offices (16%), tandis qu'un décalage distinct fondé sur un nombre entier et utilisé par quatre offices (11%). Seuls quatre offices ont indiqué que leurs systèmes pourraient potentiellement être affectés par des bogues de formatage de l'heure et de la date en 2036, 2038 ou 2079.

12. *Le CWS est invité*

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) à examiner et à approuver le contenu de l'analyse de l'enquête figurant aux paragraphes 3 à 11 afin qu'elle soit publiée conjointement avec les résultats de l'enquête dans le Manuel de l'OMPI.

[Fin du document]